

## **Transition sur la voie de la création d'une Fédération européenne**

Je viens de prendre connaissance de la proposition du Ministre Schauble qui repose sur le principe « donnant-donnant » d'inspiration non-communautaire. En me référant à son projet de 1994 qui présente une esquisse d'ensemble du « noyau dur », je suis de plus en plus persuadé qu'il faut s'en inspirer pour écarter des propositions partielles, telles que celle que vient de formuler le Ministre Wolfgang Schauble et qui ne s'inscrit pas dans une vision générale. Or, dans le discours sur l'Etat de l'Union, le Président José Manuel Barroso a adopté, au contraire, une approche d'ensemble dans sa référence à la Fédération des Etats européens.

Un deuxième argument à l'encontre de sa démarche est qu'elle, comme il dit expressément, requiert une révision du Traité de Lisbonne. L'expérience montre que toute révision, même partielle, est exposée au risque de refus dans la situation actuelle et qu'elle est de toute façon très lente. En contrepartie de l'acceptation de son projet il consent d'apporter une aide efficace à la Grèce.

Sa démarche soulève plusieurs questions et suscite plusieurs réactions :

1. La Grèce est un cas urgent. Tout atermoiement, toute hésitation ne fait que nourrir l'effet de contagion de la crise financière et économique qui s'est propagée rapidement à d'autres pays fragilisés. Le risque est grand car, comme il ressort de l'observation de l'émergence des mouvements extrêmes de gauche, mais aussi d'un parti néo-nazi, de la poussée nationaliste, toute hésitation à agir rapidement et tout entêtement à poursuivre la ligne politique de l'austérité ne fait que préparer le lit des extrêmes.

C'est d'autant plus grave que l'austérité imposée a eu pour effet de plonger la Grèce dans une récession profonde et de provoquer la destruction du tissu économique et social. Aujourd'hui c'est le tour de la destruction du système politique démocratique. D'où le besoin urgent de soutenir la Grèce et d'éviter que cette situation ne se propage, comme pour les finances et pour l'économie, à d'autres Etats membres de la Zone

euro, voire aux 27 membres de l'Union. Au plan politique, comme au plan de la société, les conséquences sont prévisibles. C'est l'abandon de la finalité du projet européen, qui repose sur les valeurs communes et les principes des droits de l'Homme et de la démocratie. C'est s'engager dans un engrenage qui de toute évidence conduit à renier l'essence même du projet européen.

2. Il serait souhaitable que le Conseil européen invite la Commission à lui présenter un schéma d'ensemble contenant diverses options. Une première esquisse d'une *Fédération européenne* ou d'une *Fédération des Etats européens*, contenant diverses options, pourrait être soumise dans les trois mois qui viennent à la consultation des groupes de réflexion. Sur la base du résultat de ces consultations menées sous la direction de la Commission, assistée du BEPA, la Commission présenterait à un des prochains Conseils européens un projet d'ensemble d'une Fédération européenne.

Les 27 seront appelés à se prononcer sur les principes directeurs et les grandes orientations de l'esquisse. Les Etats membres qui se déclarent prêts à s'engager dans la rédaction et la négociation d'un Traité instituant une Fédération européenne poursuivraient avec la Commission et le Parlement européen, ainsi qu'avec le Conseil dans la voie qui mène à la création d'une Fédération européenne (l'appellation définitive ne devrait intervenir qu'à la fin du processus, le choix étant entre plusieurs titres proposés : Fédération européenne, Fédération des Etats européens, Fédération des Etats et des peuples européens, etc.). Dans la mesure du possible, ce nouveau Traité s'inspirerait du Traité en vigueur, tout en se limitant à des grandes lignes accessibles aux citoyens et en y apportant des améliorations qui tiennent compte des besoins qui se sont clairement manifestés au cours de la crise actuelle. Selon le principe de la coopération renforcée, ceux parmi les Etats qui désirent aller de l'avant, pourront poursuivre dans cette voie tout en laissant l'accès à ce nouveau Traité ouvert à tous les membres de l'Union européenne.

Telles sont en bref mes réflexions au sujet des initiatives d'avenir. Dans l'immédiat et dans l'urgence, la note sur le fonctionnement de la Zone euro, propose d'apporter des améliorations urgentes en recourant à la *coopération renforcée*. Cette note reprend l'essentiel de la méthode communautaire, telle qu'elle est prévue par le Traité de Lisbonne, et vise en premier lieu à rendre plus *efficaces* les processus de décision dans la Zone euro. Dans le même esprit, elle propose d'accroître la *transparence* et le *fonctionnement démocratique* de la

Zone euro, comme il ressort notamment du paragraphe concernant la désignation de son Président. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre existant du Traité de Lisbonne et n'exigent pas de ratifications formelles, du fait même qu'elles ne font que reprendre les règles du fonctionnement prévues dans le Traité de Lisbonne.

Dusan Sidjanski

29.10.2012